

GUIDE DES REMUNERATIONS

La CGT Finances Publiques a mis en ligne sur son site national un guide pour aider à comprendre son bulletin de salaire et les différents éléments de la rémunération suite au basculement dans les nouveaux régimes indemnitaires.

Abonné-es de la version dématérialisée : cliquez [ici](#).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Certains spéculaient sur une désaffection massive des fonctionnaires pour ces élections et sur un effondrement de l'audience générale de la CGT. Ils en sont doublement pour leurs frais.

Dans un contexte peu favorable, où les péripéties survenues à la tête du syndicat, et rapportées fort opportunément par le Canard Enchaîné, ont peu ou prou influé sur le scrutin, le vote CGT s'affirme comme un vote de conviction et d'adhésion à notre vision et notre conception de l'action syndicale.

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro, avec le sens à donner aux résultats de la CGT Finances Publiques au plan national (mauvais) et en Loire-Atlantique (contrastés).

En attendant, voici les résultats nationaux :

Résultats 2014 des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique

En % (variation totale par rapport à 2008-2011)

	Total		Etat	Territoriale	Hospitalière
CGT	23,1	+2,3	13,4	29,5	32,1
CFDT	19,2	+0,1	14	22,3	24,8
FO	18,6	+0,5	17	17,7	23,8
UNSA	10,3	+1	14,8	8,2	4,6
FSU	8	-0,2	15,6	3,3	
Solidaires	6,8	+0,2	9	3,5	8,5
CFTC	3	-0,7	3,3	3,5	2,9
	52,8% (54,6)		52,3% (53)	54,9% (59,1)	50,1% (51)

Merci aux électeurs !

TOUTE LA CGT MOBILISÉE
POUR **GAGNER**

SOLENNITÉ

La commission exécutive de CGT Finances Publiques 44 a adopté la déclaration solennelle suivante :

Plus personne n'ignore les événements graves qui touchent la CGT aujourd'hui. Nous sommes déçu-es, tristes, révoltés-es. Aucun mot n'est trop fort pour notre écoeurlement.

Notre commission exécutive a interpellé par écrit les responsables confédéraux pour exprimer son sentiment. **Elle réclame que toutes les responsabilités collectives comme individuelles soient établies et que toutes les conséquences en soient tirées.**

Si des démissions de responsabilité doivent être demandées, qu'elles le soient.

Des procédures collectives existent pourtant concernant la gestion des cotisations et leur utilisation.

Dans notre commission exécutive départementale, pour chaque participation à une lutte, pour tout don de solidarité, pour tout frais engagé, le vote d'une délibération a lieu.

Une commission financière de contrôle se réunit régulièrement. Dans les documents mis à disposition des adhérent-es pour l'assemblée générale annuelle figurent obligatoirement les tableaux recensant les recettes et les dépenses de la section.

Un débat est ouvert auquel tout adhérent-e peut participer, poser ses questions ou faire ses remarques.

La CGT, ce n'est pas seulement cette actualité calamiteuse.

La CGT, c'est celle qui défend le travailleur grec Léonidas et tous les travailleurs sous-traitants exploités dans les chantiers navals de Saint-Nazaire.

La CGT, c'est celle qui se bat avec d'autres pour faire reconnaître que le travail tue, qui pense que le harcèlement se combat tous les jours, qui met au cœur de ses valeurs la solidarité pour la reconnaissance des droits de tous et de chacun-e.

C'est l'engagement de nombreuses militantes, de nombreux militants qui acceptent de donner de leur temps et de leur énergie au service de tous, pour l'égalité et contre toutes les discriminations.

C'est dans celle-là que nous nous reconnaissons. C'est de celle-là dont les syndiqué-es peuvent être fier-es.

C'est sur celle-là que vous pouvez compter.

VICTOIRE POSTHUME

Ce qui n'est pas distribué en salaires part en dividendes dans la poche des actionnaires, et vice versa. Du rapport de force entre salarié-es et patronat dépend la répartition des richesses créées par le travail.

Voilà, en résumé, ce qu'est la lutte des classes.

Mais le salaire n'est qu'un élément des conditions de travail qu'impose le capital aux salarié-es pour accumuler ses profits.

Parmi ces conditions, il y a la santé et la sécurité au travail.

Jean-Luc Chagnolleau était docker. Comme ses collègues, il a été exposé aux poussières de bois, aux pesticides, fongicides, et à un tas d'autres produits toxiques qui traînent dans les cales des bateaux.

Il est décédé en 2011 à l'âge de 55 ans.

Avec le soutien de son syndicat CGT et de l'association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires (dont le président est Serge Doussin, ancien secrétaire général de la CGT 44), il avait engagé une action pour faire reconnaître le caractère professionnel de ses cancers.

Le tribunal des affaires sociales de Nantes vient de lui rendre justice.

Cette décision peut encore être contestée par la CPAM et son employeur, mais elle fera jurisprudence.

Et elle servira de point d'appui pour le combat d'autres victimes de maladies professionnelles.



Nos collègues douaniers, en particulier, sont exposés aux mêmes produits présents dans les containers qu'ils contrôlent.

En juillet 2010, le syndicat CGT des Douanes lançait d'ailleurs une alerte sanitaire sur le sujet (voir [ici](#) ou sur le site de la CGT Douanes).

Les collègues exposés-es à l'amiante dans l'ex-tripode de Nantes en savent quelque chose, le combat pour faire reconnaître les responsabilités des employeurs, publics ou privés, dans le développement des maladies professionnelles est long et difficile.

La résistance de ces derniers pour fuir cette responsabilité est permanente, et elle a souvent un caractère indécent.

Ainsi a-t-on pu, à l'occasion de la manifestation patronale du 14 novembre dernier, entendre Jean-Pierre Crouzet, président de l'Union Professionnelle Artisanale déclarer que la pénibilité au travail, ça n'existait pas (France-soir.fr).

